



ETATS REGIONAUX DE L'INCLUSION

13 Novembre 2014 – Université de Corse



<http://etatsregionauxdelinclusioncorse.blogs.apf.asso.fr/>

L'INCLUSION, UNE NOUVELLE FAÇON DE PENSER LE VIVRE ENSEMBLE

Depuis plusieurs années, un nouveau terme est apparu au niveau international : l'inclusion.

Après l'intégration, la cohésion sociale ou la lutte contre l'exclusion, ce terme ne serait-il qu'une « nouvelle mode » de la pensée sociale ou la démarche d'inclusion souligne-t-elle des enjeux différents ?

L'inclusion interpelle car elle révèle un véritable changement de paradigme. Une révolution même, car son concept s'inscrit en opposition au modèle traditionnel français : l'intégration. L'intégration, ce sont les citoyens qui s'adaptent au cadre sociétal ; alors que l'inclusion c'est la société qui s'adapte à ses citoyens, tous ses citoyens.

L'inclusion est à la fois un processus et un objectif qui ne peut se résumer à une question de lutte contre les inégalités ou contre les discriminations. L'inclusion concerne l'ensemble des citoyens. C'est une nouvelle façon de penser la société, le vivre-ensemble ; c'est un choix de société et donc un choix politique.

L'inclusion c'est choisir une société qui se conçoit pour tous, s'adapte à tous, quelles que soient les différences, et qui permette et demande à chaque citoyen d'y participer !

En 2011, l'APF a mis l'inclusion au cœur de son nouveau projet associatif « Bouger les lignes ! Pour une société inclusive ».

LES ETATS REGIONAUX DE L'INCLUSION : POUR FAIRE PROGRESSER CONCRETEMENT L'INCLUSION DANS CHAQUE REGION

L'Association des Paralysés de France lance les Etats régionaux de l'inclusion afin de mesurer concrètement la progression de l'inclusion dans chaque région. A partir de l'automne 2012 et durant cinq ans, les équipes régionales de l'APF réuniront les acteurs locaux de la société civile autour de l'un des enjeux suivants : éducation, emploi, accès à la vie de la Cité, solidarité et vieillissement...

Avec ces Etats régionaux, l'APF a l'ambition de faire progresser concrètement l'inclusion, sur le terrain, en dressant un état des lieux annuel de l'avancement de la société inclusive dans chaque région. Cet état des lieux s'appuiera sur le degré de participation sociale des personnes en situation de handicap et de leur famille dans les différents domaines de la vie quotidienne ; mais aussi sur l'identification des freins, leviers et résultats à atteindre d'une année sur l'autre. Une façon de faire progresser sur le territoire, concrètement, avec tous les acteurs concernés, la société inclusive que défend l'association.

Pour mener à bien ce projet ambitieux, l'APF s'appuiera sur les compétences et l'expertise des acteurs de la société civile : associations, institutionnels, usagers de services médico-sociaux, etc. Ces Etats régionaux ciblent les responsables politiques et administratifs, les entreprises, les associations œuvrant dans la région, les professionnels concernés et tous les citoyens mobilisés pour la construction d'une société ouverte à tous.

L'APF EN BREF



L'Association des paralysés de France (APF), créée en 1933 est un mouvement national de défense et de représentation des personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés et de leur famille. Reconnue d'utilité publique, l'APF rassemble 28 000 adhérents, 25 000 bénévoles et plus de 12 000 salariés.

L'APF milite activement au niveau national et dans chaque région pour représenter et défendre les droits des personnes en situation de handicap et de leur famille tout en garantissant l'exercice de leur citoyenneté dans toutes les sphères de la société.

L'APF gère des services et des établissements médico-sociaux ainsi que des entreprises adaptées. Trente mille personnes en situation de handicap et leur famille bénéficient de ces services et de ces lieux d'accueil qui les accompagnent dans le choix de leur mode de vie : scolarité, formation professionnelle, emploi, vie à domicile ou en structure de vie collective, accès aux loisirs et à la culture.

> La démocratie participative à l'APF : une réalité de terrain

L'APF porte en elle des valeurs et pratiques démocratiques qui définissent ses orientations et actions. L'association affirme, dès la première phrase de sa charte, s'inscrire, dans la lignée de la Déclaration des droits de l'homme. L'APF affirme des valeurs démocratiques telles que la « *primauté de la personne* », l'« *égalité des chances* », la « *solidarité entre les personnes* », le « *droit d'expression de tous* » ou « *la représentation et la défense des intérêts des personnes en situation de handicap et de leur famille* ».

Depuis dix ans, l'APF a marqué un tournant majeur dans sa dynamique associative. Au sein même de l'association, en mettant en place d'une démocratie interne participative, puis en externe, en développant l'exercice de la citoyenneté des personnes en situation de handicap et de leur famille dans tous les domaines de la société.

Dès 2004, l'APF a mis en place des instances représentatives départementales (conseils départementaux) et régionales (conseils APF de région) composées majoritairement d'adhérents en situation de handicap. Avec les usagers de ses services et établissements, l'association est attentive au bon fonctionnement et au développement des conseils de la vie sociale. Un conseil national des usagers été créé, composé de représentants des conseils de la vie sociales. A tous les niveaux de l'association, l'APF a pour objectif d'être au plus près

Etats Régionaux de l'Inclusion – CORSE

Contact : dd.20a@apf.asso.fr - Tél. : 04.95.20.75.33

<http://etatsregionauxdelinclusioncorse.blogs.apf.asso.fr/>

des attentes et des besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille et de leur permettre d'être actrices du changement.

En 2007, fort de la mise en œuvre de cette démocratie participative interne, l'APF avec son projet associatif « *Acteur & citoyen !* », se tournait davantage vers l'extérieur afin de permettre aux personnes en situation de handicap de faire valoir leurs droits en exerçant leur citoyenneté dans tous les domaines de la société.

Ainsi, les élus des conseils départementaux de l'association siègent au sein des commissions communales et intercommunales de l'accessibilité (CCA et CIA) pour y défendre les revendications de l'association concernant l'accessibilité universelle ou au sein des maisons départementales des personnes handicapées pour soutenir l'accès aux droits et aux services des personnes en situation de handicap.

Au niveau régional, c'est au sein des Agences régionales de santé (ARS) que la représentation des élus de l'APF s'exerce.

Tout comme au niveau national, où l'association siège au sein de plusieurs instances : Conseil national consultatif des personnes handicapées, Conseil de la CNSA...

L'objectif : porter la politique et les revendications de l'APF auprès des pouvoirs publics et de la société en général.

> « **Bouger les lignes ! Pour une société inclusive** » : une vision pour la société de demain

Avec son nouveau projet associatif « *Bouger les lignes ! Pour une société inclusive* », adopté en mai 2011, l'APF exprime sa vision pour la société de demain, une société inclusive, ouverte à tous, dans laquelle chaque citoyen puisse exercer pleinement ses droits et mener une vie décente. Par ce projet, l'association affirme sa volonté de transformation de la société, elle fait le choix d'une approche inclusive pour toutes les situations de handicap et s'engage à s'impliquer activement dans sa mise en place en revendiquant notamment le respect des droits fondamentaux, une accessibilité et une conception universelles et le développement d'une offre de services au plus près des personnes. C'est dans ce cadre qu'auront lieu les Etats régionaux de l'inclusion. Pour faire avancer l'inclusion de manière concrète dans chaque pan de la société, ces rendez-vous annuels permettront de dresser un état des lieux de la progression de l'inclusion dans la région et de définir des objectifs à atteindre pour l'année suivante.

- **L'APF en chiffres :**

1 siège national

97 délégations départementales

135 structures médico-éducatives

212 structures pour adultes

Etats Régionaux de l'Inclusion – CORSE

Contact : dd.20a@apf.asso.fr - Tél. : 04.95.20.75.33

<http://etatsregionauxdelinclusioncorse.blogs.apf.asso.fr/>

25 établissements et services d'aide par le travail (ESAT)

29 entreprises de travail adapté

150 séjours de vacances organisés par APF Evasion

712 dispositifs réalisés par APF Formation

397 904 donateurs actifs

25 296 adhérents à jour de cotisation

25 000 bénévoles (dont 4 000 bénévoles réguliers)

12 458 salariés

- **L'APF sur Internet :**

Le site de l'Association des Paralysés de France : www.apf.asso.fr

Le blog politique de l'Association des Paralysés de France : www.reflexe-handicap.org

Le blog du magazine Faire Face : www.faire-face.fr

Etats Régionaux de l'Inclusion – CORSE

Contact : dd.20a@apf.asso.fr - Tél. : 04.95.20.75.33

<http://etatsregionauxdelinclusioncorse.blogs.apf.asso.fr/>



Présente en Corse depuis 1959, l'APF est aujourd'hui représentée à travers :

- **Une Délégation en Corse du Sud**
Située Avenue Noël Franchini – 20090 AJACCIO
- **Une Délégation en Haute Corse**
Située Immeuble San Petru, Bâtiment A, Route Impériale – 20600 BASTIA
- **Des services et établissements médico-sociaux**

LES DELEGATIONS DE CORSE

En proposant des activités culturelles et de loisirs, des espaces de réflexion, en impulsant des actions militantes, en encourageant l'innovation, en créant des partenariats, les délégations départementales sont le lieu d'expression du mouvement associatif et du développement d'initiatives avec tous et dans le respect de chacun.

L'APF est présente dans chaque département par l'intermédiaire de ses délégations départementales afin d'assurer une présence soutenue auprès de tous, de développer la vie associative, de revendiquer la participation sociale des personnes en situation de handicap et des familles ainsi que de les accompagner et les défendre, dans une approche individualisée.

La délégation APF, une triple mission

En référence à la Charte APF et dans le cadre du projet associatif, la délégation APF a trois missions essentielles à l'échelle du département de la Corse du Sud :

ACCUEILLIR & ACCOMPAGNER

La délégation APF développe l'accueil et l'écoute des personnes en situation de handicap et des familles ; en fonction des besoins qu'elles expriment, et dans une dynamique de solidarité entre les personnes, elle soutient les actions et les initiatives des personnes et des groupes qui contribuent à créer du lien social et à rompre les solitudes.

Etats Régionaux de l'Inclusion – CORSE

Contact : dd.20a@apf.asso.fr - Tél. : 04.95.20.75.33

<http://etatsregionauxdelinclusioncorse.blogs.apf.asso.fr/>

REVENDIQUER & REPRESENTER

La délégation APF s'engage à représenter l'APF localement et à assurer la représentation et la défense des intérêts des personnes en situation de handicap et de leur famille ; elle contribue à lutter contre les discriminations et prend part aux débats de société, pour promouvoir une société inclusive.

DEVELOPPER & DYNAMISER

La délégation APF s'engage à assurer le développement de la vie associative à travers toutes les composantes : adhérents, bénévoles, salariés, usagers de toutes les structures APF locales, en assurant notamment la place prépondérante de l'adhérent et le droit d'expression de chacun ; elle dynamise la démocratie et mobilise tous les acteurs de l'APF pour développer son action et ses moyens, en s'engageant dans des partenariats durables.

Cette triple mission est incontournable et indissociable dans tous les départements.

Elle exprime les trois niveaux de responsabilité de la délégation APF :

- **vis-à-vis des personnes**, avec la mission « accueillir & accompagner »
- **au sein de la société**, avec la mission « revendiquer & représenter »
- **pour l'association**, avec la mission « développer & dynamiser »



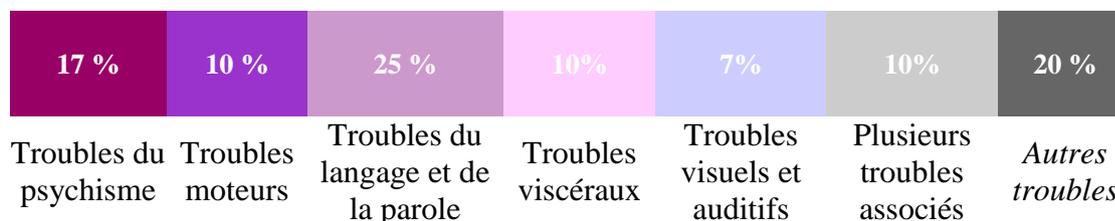
Pour répondre au mieux aux besoins des étudiants en situation de handicap, une cellule handicap a été créée en février 2009. Elle se compose d'un pôle médical et paramédical et d'un pôle accueil et accompagnement piloté par Louisa Seddok. Un chargé de mission coordonne la cellule.

Les missions de la Cellule Handicap :

- Préparer la rentrée universitaire des futurs étudiants en situation de handicap dans des conditions optimales
- Accueillir et suivre tout au long de leurs parcours universitaires les étudiants en situation de handicap
- Faciliter leur participation aux activités péri universitaires telles que le CCU et le SUAPS (projet en cours d'élaboration)
- Préparer l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap
- Participer à modifier le regard porté sur l'étudiant en situation de handicap au sein de la communauté universitaire mais également auprès de ses partenaires

Cette année, l'Université de Corse compte 78 étudiants en situation de handicap qui bénéficient d'aménagements.

Les différents types de handicaps présents à l'Université de Corse :



Aménagements des cours, des examens et des campus

Aménagements proposés

Différents aménagements sont mis en place afin d'aider les étudiants en situation de handicap dans leur parcours universitaire : tiers temps, preneur de note, salle à part, soutien pédagogique, scolarité à domicile, etc.

Accessibilité de l'Université

La Cellule Handicap, en collaboration avec les services techniques de l'Université et le CROUS de Corse, s'efforce de rendre un maximum de bâtiments et de logements accessibles aux étudiants en situation de handicap.

Contacts :

Louisa Seddok, Chargée de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap

Tél. : 04 95 45 01 67 - seddok@univ-corse.fr

Ludovic Martel, Chargé de mission Handicap

Tél. : 04 95 45 01 35 - martel@univ-corse.fr

www.univ-corse.fr

Cet engagement fort de l'Université de Corse est symbolique car l'université est le lieu libre où la pensée s'épanouit, un lieu de culture, de réflexion, de recherche, d'éducation et de diffusion des savoirs ; un lieu où se forge et s'affirme un regard critique et exigeant sur la société.

L'Université de Corse soutient la démarche de l'APF par un appui logistique et financier mais aussi en investissant l'ensemble de ses forces vives autour de la réflexion sur l'inclusion.

OBJECTIF DE L'ÉVÉNEMENT

Cet événement régional accueillera les acteurs locaux de la société civile, les dirigeants et responsables des entreprises publiques et privées, les partenaires institutionnels et sociaux, les élus, les réseaux économiques et tous les acteurs du milieu économique et social en Corse.

Organisés sur un mode participatif, ces premiers Etats Régionaux de l'Inclusion - Corse répondent à un triple objectif :

- Mettre en lumière les expériences réussies et favoriser la duplication des actions et expériences inclusives.
- Mettre en réseau les acteurs économiques et politiques pour provoquer des synergies et la mutualisation des pratiques inclusives
- Promouvoir l'association APF et ses partenaires en tant qu'acteurs majeurs de l'inclusion.

Cet événement abordera les grandes thématiques de l'accès à l'éducation, au logement, à la culture, aux sports et aux loisirs en Corse.

Un comité de pilotage a été mis en place afin de veiller à la préparation, l'organisation et l'élaboration du contenu de cet événement régional.

Il est composé de :

Pierre-Louis Alessandri, Coordonnateur du Conseil APF de Région Corse, Délégué Départemental APF de Haute Corse

Ghislaine Ghio, Directrice du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de Haute-Corse

Marie Leonis, Directrice de la Délégation Départementale APF de Corse du Sud

Jean-Luc Mortet, Responsable Régional du Développement Associatif Rhône-Alpes / Auvergne / Languedoc-Roussillon / PACA / Corse

Ludovic Martel, Maître de conférences en sociologie, Chargé de mission Université et handicaps, Université de Corse

Louisa Seddok, Chargée de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, Université de Corse

Audrey Zanettacci, Chargée de mission Délégation APF de Corse du Sud, Coordinatrice ERI Corse

Etats Régionaux de l'Inclusion – CORSE

Contact : dd.20a@apf.asso.fr - Tél. : 04.95.20.75.33

<http://etatsregionauxdelinclusioncorse.blogs.apf.asso.fr/>

Déroulement de l'événement : Jeudi 13 Novembre 2014 à l'Université de Corse

Amphithéâtre Landry

9h00 Accueil Café

9h30-10h00 Ouverture des Etats Régionaux de l'Inclusion

10h00 -10h30 Conférence par Isabelle Ville, Sociologue Directrice de Recherche Inserm-Cermes3 et Directrice d'Etude à EHESS :

« Assimilation, normalisation, intégration, inclusion.... Ces notions qui accompagnent nos pratiques »

10h30-11h30 Thème 1 : L'accès à l'éducation

Ludovic Martel, Chargé de mission handicap

Louisa Seddok, Chargée de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap

Michèle Moracchini, Doctorante 1 en Droit Public à l'Université de Corse

Sylvie Graziani, Directrice Plateforme d'Orientation et d'Insertion Professionnelle

11h30-12h30 Thème 2 : L'accès au logement

Patrick Pagès, Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat de Haute-Corse

Jean Cordier, Directeur de l'Agence Départementale d'information sur le Logement (ADIL) de Haute-Corse

Le Directeur du CROUS de Corse et/ou son représentant Audrey Antonelli Assistante Sociale du CROUS.

12h30 Buffet

14h00-15h00 Thème 3 : L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs

Henry Muller, Représentant du Conseil Départemental de l'APF Corse du Sud et membre du Conseil APF de Région

Vanina Pieri, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse

Isabelle Ferracci, Directrice du Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse (CSJC)

15h00-15h20 U cateru è u chjosu : l'ambivalence des inclusions... par Jacques Thiers, Professeur Emerite, Università di Corsica

15h20- 15h45 Synthèse des ERI par Isabelle Ville, Pierre Louis Alessandri et Ludovic Martel

Entrée sur inscription obligatoire

Etats Régionaux de l'Inclusion – CORSE

Contact : dd.20a@apf.asso.fr - Tél. : 04.95.20.75.33

<http://etatsregionauxdelinclusioncorse.blogs.apf.asso.fr/>



Colloque

Ensemble construisons l'inclusion *Inseme per esse pari*

Conférence Isabelle Ville - Sociologue - EHESS INSERM
"Assimilation, normalisation, intégration, inclusion....
Ces notions qui accompagnent nos pratiques"

Jeudi 13 novembre 2014 dès 9h30

Amphi Landry - Université de Corse - Corte

Conception / Réalisation service handicap - Wissam Fazal

Contact Université :

Mission handicap
Mail : martel@univ-corse.fr
Tél : 04 95 45 01 87
[http://site.univ-corse.fr/forms/
Fiche-d-inscription-Etats-Regionaux-
de-l-Inclusion-13-novembre-2014-
APF-Universite-de-Corse_f2.html](http://site.univ-corse.fr/forms/Fiche-d-inscription-Etats-Regionaux-de-l-Inclusion-13-novembre-2014-APF-Universite-de-Corse_f2.html)

Contact APF :

APF 2A
Tél : 07 86 62 48 43
APF 2B
Tél : 04 95 30 86 01



Disponible sur
iPhone & Android

www.univ-corse.fr

etatsregionauxdelinclusioncorse.blogs.apf.asso.fr

Etats Régionaux de l'Inclusion – CORSE

Contact : dd.20a@apf.asso.fr - Tél. : 04.95.20.75.33

<http://etatsregionauxdelinclusioncorse.blogs.apf.asso.fr/>



<http://etatsregionauxdelinclusioncorse.blogs.apf.asso.fr/>

Etats Régionaux de l'Inclusion – CORSE
Contact : dd.20a@apf.asso.fr - Tél. : 04.95.20.75.33
<http://etatsregionauxdelinclusioncorse.blogs.apf.asso.fr/>